Konkurse Faillites Fallimenti

No 198 Freitag, 12.10.2007 125. Jahrgang

- Débitrice: Scramble SA, rue de la Barre 1, 1005 Lausanne
- 2. Déclaration de faillite: 12.10.2006
- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.10.2007
- 4. Avance de frais: CHF 5'000.00
- Avance de frais: CHF 5'000.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

 Remarques: but: gestion et exploitation de tout établissement public notamment cafés, restaurants, bars, hôtels, organisation de tout événement promotionnel ou culturel

Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00260451)